

DEPARTEMENT DU TARN

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE LISLE SUR TARN



NOMBRE DE MEMBRES

En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	27

SEANCE DU 5 novembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le 5 novembre

à 19 heures 00 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Lisle-sur-Tarn, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle Agora sise 9 Place Paul Saissac, sous la présidence de **Madame LHERM Maryline, Maire.**

Date de la convocation : 30 octobre 2025

Présents : ALARY Isabelle, BLANCHARD Nadine, COLLIN Nathalie, CATHALA Sylvie, DAVID Laurent, FONVIEILLE Liliane, GAILLAC Patrick, LAMBERT Annie, LAMBERTO Marie-Claude, LHERM Maryline, LIBBRECHT Daniel, LOPEZ Anthony, MAYERAS Philippe, PELEGRY Jean-Bernard, PUJOLAR Théo, PUIBASSET Pascale, ROBERT Florence, ROQUES François, SALANDIN Didier, VILETTES Max, ZION Philippe, ORIOU Clarisse, VEYRIES Laurent.

Date d’Affichage : 30 octobre 2025

Absents excusés (pouvoirs) :

MONTEILLET Mathieu donne pouvoir à LOPEZ Anthony
FOGLIARINO Patrice donne pouvoir à LHERM Maryline
DE OLIVEIRA Katy donne pouvoir à ORIOU Clarisse
TKACZUK Jean donne pouvoir à VEYRIES Laurent

N° 57-2025

Secrétaire : ROBERT Florence

Finances – Collège JMG Le Clézio – Organisation d’un séjour – Subvention exceptionnelle

Le collège JMG Le Clézio organise du 19 au 23 janvier 2026 un voyage scolaire sur le thème « la découverte du milieu montagnard » destiné à l’ensemble des élèves de cinquième.

Le projet présenté par les enseignants évoque ce voyage comme l’occasion pour les enfants d’apprendre ailleurs et « autrement », de valider en milieu naturel certaines connaissances, d’être sensibilisés à la spécificité de l’environnement montagnard (ses habitants, sa géographie, ses activités), de découvrir la vie collective et de gagner en autonomie.

Le montant par élève de ce séjour est estimé à 345 euros par élève. 54 élèves lislois sont concernés.

L'équipe coordonnatrice en charge du projet a sollicité l'ensemble des partenaires potentiels afin de mobiliser un maximum de fonds permettant de minorer le coût demandé aux familles.

Il est donc demandé au conseil municipal :

- D'attribuer au collège JMG Le Clézio une subvention exceptionnelle de 540 € afin de contribuer à l'organisation du séjour montagne.
- D'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer tout document relatif à cette affaire.

Le conseil municipal est invité à délibérer.

Après avoir délibéré, le conseil municipal adopte cette affaire à **L'UNANIMITÉ**.

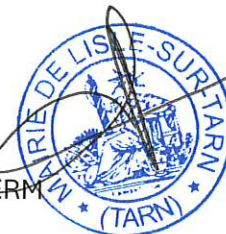
Fait et publié à Lisle-sur-Tarn, le 10 novembre 2025

Le secrétaire de séance,

Florence ROBERT

Le Maire,

Maryline LHERM



~
Le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte. Il informe que la présente décision administrative peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Il peut être introduit un recours gracieux auprès du maire de la commune de Lisle-sur-Tarn pendant le délai de recours contentieux. Le silence gardé pendant celui-ci équivaut à une décision implicite de rejet susceptible elle-même d'un recours contentieux dans les délais précités (article R421-1 et 421-2 du code de la justice administrative). La présente décision est publiée au recueil des actes administratifs.